



AVIP MULTILIB

UN VENT NOUVEAU SOUFFLE
SUR VOTRE EPARGNE



LA COMPAGNIE DES INDÉPENDANTS DU PATRIMOINE.

*Avip bénéficie de l'assise financière du Groupe Allianz,
leader européen en assurance et services financiers
et conforte ainsi sa solvabilité, facteur déterminant
dans le choix d'un assureur.*



Allianz DANS LE MONDE

- N°1 mondial en assurance de biens et responsabilités,
- N°1 Européen en assurance et services financiers,
- Parmi les 5 premiers gérants d'actifs mondiaux,
- Présent dans 70 pays, sur les 5 continents,
- Plus de 80 millions de clients dans le monde,
- 180 000 collaborateurs dans le monde,
- Un chiffre d'affaires 2007 de 102,6 milliards d'euros,
- Une notation AA par S&P.

AVIP MULTILIB : UNE OFFRE INNOVANTE ET PERFORMANTE

Avip Multilib a été élaboré pour vous proposer un produit évolutif et modulable. Ses fonctionnalités vous permettent d'adapter vos objectifs en fonction de votre situation patrimoniale : constitution, développement ou transmission d'un capital.

DEUX ENVELOPPES FISCALES : ASSURANCE VIE OU CONTRAT DE CAPITALISATION QUI INDUISENT DES AVANTAGES FISCAUX DIFFÉRENTS



	Assurance vie (AVIP Multilib)	Contrat de capitalisation (AVIP Capi Multilib)
Conditions spécifiques de souscription	Détermination d'un souscripteur, d'un assuré, et de bénéficiaire(s) en cas de décès	Ni assuré, ni bénéficiaire
Prélèvements sociaux	Pas de prélèvement en cours de contrat, sauf en cas de rachat (partiel ou total)	
ISF	ISF fondé sur la valeur de rachat au 1 ^{er} janvier de l'année d'imposition	ISF fondé sur la valeur nominale du contrat
Succession	Chaque bénéficiaire reçoit une partie du contrat, en franchise de droits	Il n'y a pas d'assuré ; le contrat est donc transmissible aux héritiers

UNE FISCALITE AVANTAGEUSE EN CAS DE RACHAT

Une fiscalité est avantageuse en cas de rachat partiel ou total du contrat. Le taux d'imposition* dépendra de la durée de détention du contrat.

	De 0 à 4 ans	De 4 à 8 ans	Après 8 ans
Impôt sur le revenu (IR)	Intégration des produits rachetés dans le revenu		
Prélèvement forfaitaire libératoire (PFL)	35 %	15 %	7,5 % après abattement annuel de 4 600 € pour un célibataire ou 9 200 € pour un couple marié/pacsé

* hors prélèvements sociaux ; règles en vigueur au 01/01/2009.

LES MODES DE GESTION

Avec le contrat Avip Multilib (assurance vie ou capitalisation), vous avez le choix entre 3 modes de gestion :

- **la gestion libre** : avec 400 supports dont 2 fonds en euros et 81 sociétés de gestion représentées,
- **la gestion pilotée** : avec notamment DNCA,
- **la gestion déléguée** : avec mandat de sélection et/ou d'arbitrage personnalisé confié à la Banque Leonardo ; 3 profils de risques sont proposés et les titres vifs sont accessibles dès 300 000 euros.

LES ARBITRAGES PROGRAMMES

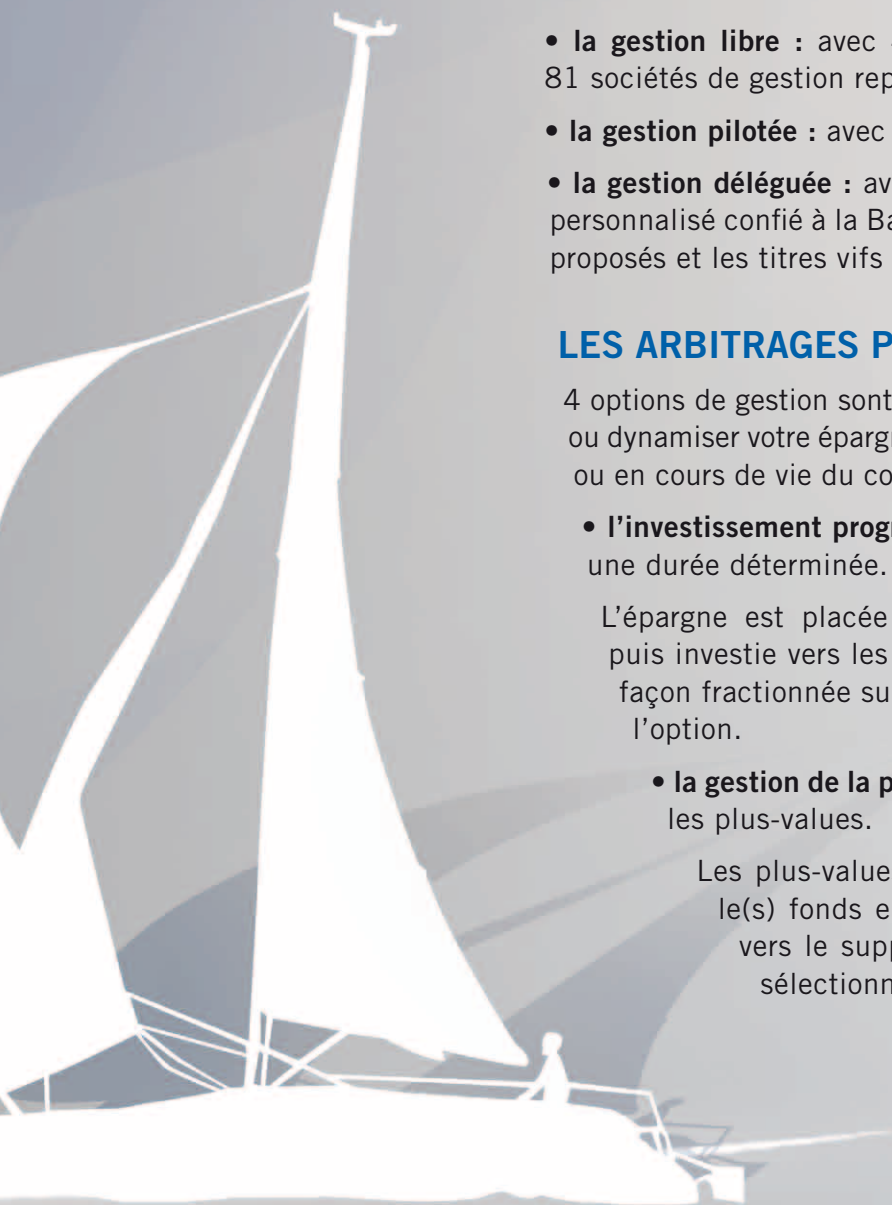
4 options de gestion sont disponibles vous permettant de sécuriser ou dynamiser votre épargne. Elles sont accessibles à la souscription ou en cours de vie du contrat, uniquement en Gestion Libre.

- **l'investissement progressif** : pour investir progressivement sur une durée déterminée.

L'épargne est placée sur le support Allianz euro monétaire puis investie vers les supports que vous avez sélectionnés, de façon fractionnée sur la période définie à la mise en place de l'option.

- **la gestion de la performance** : pour sécuriser ou dynamiser les plus-values.

Les plus-values générées par les unités de compte ou le(s) fonds en euros sont automatiquement arbitrées vers le support de sécurisation ou de dynamisation sélectionné lors de la mise en place de l'option.



- **la limitation du risque** : pour limiter la moins-value d'un support.

Dès l'atteinte d'un seuil de moins-value, défini support par support au moment de la mise en place de l'option, les supports concernés sont automatiquement arbitrés vers le support en euros AVIP Sécurité 2. Le risque de perte en capital est ainsi atténué.

- **le rééquilibrage des supports** : pour reconstituer la répartition initiale entre les différents supports.

Les arbitrages effectués permettent de reproduire, à intervalles réguliers, l'allocation de référence initiale, par réajustement de la part respective de chacun des supports.

Il est possible de conjuguer les options « Gestion de la performance » et « Limitation du risque », créant ainsi un « couloir de performance ».

2 SUPPORTS EN EUROS

- **Le support en euros AVIP Sécurité 2** : un fonds en euros adossé à l'actif général de la compagnie AVIP, accessible pour l'ensemble des souscriptions.

- **Le support en euros Allianz Fonds Euros** : adossé à l'actif général Allianz, un actif solide et diversifié, accessible pour les souscriptions à compter du 01/04/2008.

LES SUPPORTS EN UNITE DE COMPTE

L'offre s'enrichit constamment de nouveaux supports de qualité pour vous offrir toute l'innovation en matière d'ingénierie financière. Pour ce faire, le Comité de Référence AVIP sélectionne régulièrement de nouveaux supports selon des critères objectifs (performance, conjoncture, style de gestion, complémentarité et cohérence de gamme...) et de conviction.

Pour vous garantir une sélection de qualité, le Comité de Référence est composé de représentants d'AVIP et d'experts d'Allianz Global Investors France.

Ainsi Avip Multilib vous offre la possibilité de choisir en permanence parmi une large liste de près de 400 supports sélectionnés auprès des meilleures sociétés de gestion.

GARANTIES OPTIONNELLES

Dans le cadre du contrat d'assurance vie, vous pouvez choisir entre deux garanties optionnelles en cas de décès :

- **la garantie « 100 % »** : qui permet à vos bénéficiaires de recevoir un capital décès égal à 100 % des sommes versées et investies (nettes de frais de souscription, diminuées des rachats),

- **la garantie « 120 % »** : qui permet à vos bénéficiaires de recevoir un capital décès égal à 120 % des sommes versées et investies (nettes de frais de souscription, diminuées des rachats).



2006

Le Revenu :
sélectionné parmi les 10 contrats
les plus innovants en 2006

•
Les Dossiers de l'Épargne :
Label d'Excellence

2007

Le Revenu :
Prix de la transparence

•
Les Dossiers de l'Épargne :
Label d'Excellence

2008

Le Revenu :
Trophée de Bronze

•
Les Dossiers de l'Épargne :
Label d'Excellence

2009

Les Dossiers de l'Épargne :
Label d'Excellence

LES POINTS CLEFS DE VOTRE CONTRAT AVIP MULTILIB

- **Souscription** : Assurance-vie ou contrat de capitalisation
- **Minima de versements** :
 - **Versement initial** : 10 000 € (50 000 € pour la gestion pilotée, 100 000 € pour la gestion déléguée) ; puis versements libres : 1 000 €.
 - **Versements programmés** : 200 € par mois, 500 € par trimestre, 1 000 € par semestre, 1 000 € par an.
- **Nombre de supports éligibles au contrat** : près de 400 supports.
- **Rachat partiel** : montant minimum : 1 000 €*.
- **Avance** : montant minimum : 1 500 €*.
- **Frais de souscription** : 4,90 % des versements.
- **Frais de gestion** :
 - 1 % par an sur la part investie en unités de compte (hors gestion déléguée),
 - 0,90% par an sur la part investie en unités de compte dans le cadre de la gestion déléguée,
 - 0,90 % par an sur la part investie sur les supports en euros.
- **Frais d'arbitrage** : 1 % des sommes arbitrées (avec un minimum de 40 €) ; gratuité pour les arbitrages automatiques lié au fonctionnement d'une option d'arbitrage programmé.
- **Frais d'arbitrage forfaitisés** : 0,20 % par an sur la part investie en unités de compte dans le cadre de la gestion pilotée, 0,45 % par an sur la part investie en unités de compte dans le cadre de la gestion déléguée.
- **Frais de surperformance** : 20 % de la surperformance dans la limite de 4 % de la valeur de rachat du contrat dans le cadre de la gestion déléguée.
- **Frais de garantie décès** : selon l'âge et le capital sous risque, avec un minimum de 1 € par mois de garantie.
- **Information sur le contrat** : relevés de situation trimestriels.

Cf. conditions générales valant note d'information.

* Règlement des avances et des rachats programmés à demander à votre Conseiller pour plus de détails.



AVIP

LA COMPAGNIE DES INDEPENDANTS DU PATRIMOINE

AVIP - Assurance Vie et Prévoyance
Entreprise régie par le Code des assurances - S.A. au capital de 102 750 000 €
Tour Neptune - 20 place de Seine - 92086 La Défense 1 Cedex
Siret : 331 458 315 00032 - APE 6511Z - 331 458 315 RCS Nanterre

www.avip.fr